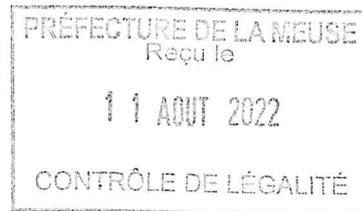


**DEPARTEMENT**  
**MEUSE**  
**ARRONDISSEMENT**  
**COMMERCY**  
Canton de DIEUE SUR MEUSE  
**Commune de LEVONCOURT**



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
Des délibérations du Conseil Municipal du 8 juillet 2022

Le 8 juillet 2022 à 20H00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Etaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, WILLIE Annick, VERDUN Marie-Pierre.

Madame WILLIE Annick, concernée par cette affaire n'a pas pris part au vote.

Etait excusé : JACQUEMET Jean-Pierre qui a donné pouvoir à VERDUN Marie-Pierre.

Etait excusé : JACQUEMET Stéphane.

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Mme Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET** : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022 – COMITE DES FETES DE LEVONCOURT A BAUDREMONT (22/2022)

- Vu la demande de subvention du COMITE DES FETES DE LEVONCOURT A BAUDREMONT en date du 20 janvier 2022 ;
- Vu le budget 2022 ;

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention AU COMITE DES FETES DE LEVONCOURT A BAUDREMONT afin de participer au financement de ses actions 2022.

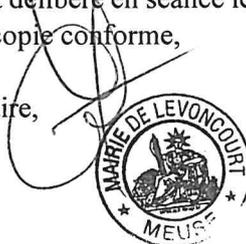
Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention au COMITE DES FETES DE LEVONCOURT A BAUDREMONT de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer une subvention d'un montant de 200 € au COMITE DES FETES DE LEVONCOURT A BAUDREMONT.

Date de la convocation : 28 06 2022  
Nombre de membres : 07  
Nombre de présents : 05  
Nombre de votants : 05 dont 1 pouvoir

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Certifiée exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 09 août 2022 et de la  
Publication le 18 07 2022